



Section locale du Lycée Agricole de Montreuil-Bellay

Monsieur le directeur de l'EPLEFPA

Montreuil-Bellay, le 7 février 2017

Monsieur,

La section du SNETAP de l'établissement tenait à vous interpeller concernant votre refus d'autoriser des journées de formation syndicale pour trois collègues de l'établissement.

Nous ne pouvons que nous rejouir de votre nouvelle décision, l'autorisation donnée aux trois agents, initialement empêchés, de se rendre à la formation syndicale organisée par notre fédération en date du 9 février 2017.

Toutefois, nous tenons à souligner deux éléments fort regrettables de votre démarche.

D'une part, nous regrettons l'aspect tardif de cette nouvelle, à 48h de l'échéance cela marque un déni certain pour les personnels qui doivent aussi organiser leur planning professionnel et personnel.

D'autre part, il n'est pas acceptable que vous puissiez à cette date, demander aux agents "de faire appel à leur conscience professionnelle pour veiller à la bonne tenue du service". Vous leur avez outrageusement dénigré cette qualité depuis le 9 janvier et il faudrait qu'ils mettent en œuvre une conscience professionnelle et des capacités organisationnelles à 2 jours de l'échéance. C'est, vous en conviendrez, faire preuve d'un manque certain de considération envers les compétences des personnels de ce centre.

Recevez, Monsieur, nos salutations les plus syndicales.

Virginie Jadeau
Secrétaire de section